

# LES FIDUCIAIRES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DU NSTU

## SUBVENTION POUR LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE

### FICHE D'INFORMATION

**But:**

Les fiduciaires du régime d'assurance collective du NSTU, avec l'appui de Johnson Inc., financeront des projets qui améliorent et soutiennent la santé mentale et le bien-être des jeunes dans nos classes et nos écoles en Nouvelle-Écosse. La subvention pour la santé mentale et le bien-être était établie pour appuyer les initiatives innovatrices des enseignants qui font la promotion de du mieux-être chez les jeunes qui affrontent le stress particulier de la croissance.

**Admissibilité:**

Pour pouvoir bénéficier de la subvention, il faut être un membre actif du NSTU au moment de la demande. Les membres actifs sont décrits sous la section 12 de la Loi sur la profession enseignante et sous l'article I (2) des règlements intérieurs du NSTU.

**Processus de demande:**

Les demandes doivent traiter tous les points, en séquence, sur le plus récent formulaire de demande. Les demandes dactylographiées sont préférables. Le formulaire de demande peut être obtenu de l'infirmière autorisée du NSTU ([nurse@nstu.ca](mailto:nurse@nstu.ca)), du bureau central du NSTU ou du site web du NSTU.

Évitez d'utiliser des acronymes sans clarification. Les formulaires de demande doivent être reçus avant l'évènement avec les jeunes.

**Processus de sélection:**

Les fiduciaires du régime d'assurance collective du NSTU attribueront ces subventions une fois par année. Les critères suivants seront évalués : la description du projet, l'innovation et la créativité, l'impact sur les élèves, les matériaux, le budget et l'impression générale.

**Date limite:**

Les demandes, incluant celles qui sont envoyées par télécopieur, doivent être reçues par l'infirmière autorisée du NSTU avant 16h le 31 janvier 2019.

**Rapport:**

La subvention sera octroyée sur réception d'un:

- a) résumé dactylographié du projet qui sera conservé au NSTU
- b) un rapport final démontrant les encaissements et déboursés relatifs au projet